



Conseil général

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL
DE LA SEANCE DU 23 OCTOBRE 2017**

**Préavis municipal n° 2/2017
Concernant l'arrêté d'imposition communal 2018**

Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 23 octobre 2017

- Vu le préavis de la municipalité n° 2/2017 du 2 octobre 2017
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- Décide avec l'amendement proposé par la Commission des finances et accepté à la majorité par le Conseil général, d'accepter le préavis 2/2017 limitant la hausse du taux d'impôt communal 2018 à 63%.

L'extrait de procès-verbal est accepté à l'unanimité.

CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-DES-BOIS

Le Vice-président


Alain Berger

La Secrétaire


Amélia Elkhuizen Morgado



Chavannes-des-Bois, le 23 octobre 2017